



RÈGLEMENT DES DESCENTES DE CAISSES À SAVON

LES SOURCES DE LA BORNE

Seules les caisses à savon respectant ce règlement peuvent participer à la descente. La descente est ouverte à tous. Le comité d'animation de Félines est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon à la course.

- Article Premier : La caisse

La caisse à savon est un véhicule :

- Sur châssis en bois ou en métal avec un volant
- Avec 3 roues et plus
- De taille raisonnable : maximum 1 mètres 50 de large
- Avec un système de freinage opérationnel
- Monoplace ou biplace
- Avec un siège conducteur qui doit être au plus près du châssis
- Qui doit permettre au pilote et au passager de quitter facilement le véhicule en cas de besoin
- Avec des matériaux ne présentant pas un caractère dangereux pour le pilote ou les spectateurs
- Sans pare-brise ou vitre
- Qui doit disposer de ceintures ou harnais de sécurité fixé sur le siège
- La caisse à savon doit être entièrement nue : pas de fluides, pas de moteur, pas de réservoir...
- Avec des attaches à l'avant et à l'arrière du véhicule. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées, afin qu'il n'y ait aucun risque de détachement pendant le remorquage.

Les constructions jugées non fiables, dangereuses pour les passagers ou les spectateurs, ou ne respectant pas le règlement par le comité d'animation seront refusées.

- Article 2 : Le pilote

La course est ouverte à tout pilote. Une autorisation parentale sera demandée pour la participation des mineurs.

Le port du casque (ski ou moto), des gants, de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (manches longues et pantalon) est obligatoire.

Une ceinture ventrale ou un gilet type pare pierre est conseillé, tout comme des coudières et genouillères.

- Article 3 : Organisation et déroulement de la course

Les membres du comité d'animation de Félines seront les seuls juges des décisions quant à l'application du règlement et des obligations concernant les pilotes et les véhicules. Ils peuvent exclure des pilotes et/ou des caisses à savons qui ne respectent pas ce règlement.

Le départ se fera sur une rampe.

Le parcours, long de 700 mètres environ, comprend des chicanes en bottes de paille, et un ou plusieurs dos d'âne.

La descente sera chronométrée par les membres de la direction de la course. Le nombre de descentes sera choisi le jour J selon le nombre de caisses à savons présentes (environ 3 par caisse à savon).

Deux pilotes maximum peuvent réaliser des descentes sur une même caisse à savon. Ils auront chacun un numéro de dossard, et devront gérer l'échange de pilote du véhicule et des remorquages plus fréquents.

La course est ouverte pour 30 caisses à savon maximum.

Pour la remontée en remorquage des caisses à savons, le port du casque, des gants, des chaussures fermées et des vêtements couvrants est également obligatoire.

Des prix seront décernés :

- 3 meilleurs temps
- Originalité du véhicule (vote du public)

- Article 4 : Sécurité et responsabilités

Responsabilité : le comité d'animation de Félines décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de sa bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Le comité d'animation de Félines ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Sécurité : le comité d'animation de Félines s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de paille, des filets, de la rubalise et des barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques, en liaison permanente avec les organisateurs.

- Article 5 : Inscription

Pour valider son inscription, il faut :

- Nous retourner le bulletin d'inscription rempli
- Nous retourner l'autorisation parentale si mineur
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile

- Article 6 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Bonne chance !

Je, soussigné(e) _____, certifie avoir lu et approuver le présent règlement. Je m'engage à le respecter pour garantir ma sécurité et celle de tous.

Signature